

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Frédéric TASSETTI, Robert DEMUTH, Alain CALLOIS, Guy EMILE, Michelle HENRI, Jean-Pierre SCHMITT, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Christine GALLAND, Jacques BUISSON, Sylvie MEISTER.

Absentes excusées : Mmes Daniela DUBREUIL, Béatrice BADIQUE

Pouvoirs :

Mme Daniela DUBREUIL a donné pouvoir à M. Frédéric TASSETTI.
Mme Béatrice BADIQUE a donné pouvoir à Mme Christine GALLAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme Claude AST est désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 AVRIL 2014

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. Frédéric TASSETTI, 3^{ème} Adjoint délégué aux finances présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 de la Commune, qui se présente ainsi :

➤ Section de fonctionnement

* Dépenses réalisées	624 554,30 €
* Recettes	1 030 993,32 €
<i>dont recettes perçues</i>	<i>831 140,98 €</i>
<i>Report du résultat de fonctionnement 2012</i>	<i>199 852,34 €</i>
Excédent	406 439,02 €

➤ Section d'investissement

* Dépenses	634 024,33 €
<i>dont dépenses réalisées</i>	<i>342 616,11 €</i>
<i>Report du résultat d'investissement 2012</i>	<i>291 408,22 €</i>
* Recettes perçues.....	435 418,35 €
 <i>Déficit</i>	 <i>198 605,98 €</i>

Soit le résultat de clôture suivant :

Section de fonctionnement : Excédent de 406 439,02 €
Section d'investissement : Déficit de 198 605,98 €

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Le compte administratif 2013 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 406 439,02 €
- un déficit d'investissement de 198 605,98 €

et les restes à réaliser 2013 en section d'investissement étant les suivants :

- Dépenses 73 441,00 €
- Recettes 40 279,00 €

il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- | | |
|--|--|
| * 231 767,98 €
<i>((198 605,98 + 73 441) – 40 279)</i>
fonctionnement | en recette de la section d'investissement
à l'article 1068 – Excédent de la section de |
| * 174 671,04 €
<i>(406 439,02 - 231 767,98)</i> | en recette de la section de fonctionnement
à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté |

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
Accord du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Il est constaté que les résultats et les écritures du Compte de Gestion 2013, établi par Mme Catherine ROUSSET, Trésorière, sont identiques à ceux du Compte Administratif 2013.

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2013 de la Trésorière.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2014 de la Commune, établi comme suit :

➤ Section de fonctionnement

* Dépenses	902 840,00 €
* Recettes	902 840,00 €

➤ Section d'investissement

* Dépenses	1 316 092,00 €
* Recettes	1 316 092,00 €

Il est à noter que les crédits affectés en dépenses et en recettes comportent chacun 89 876,00 € d'écritures budgétaires, pour intégration dans le patrimoine communal des frais d'études et d'insertion relatifs aux travaux de construction du bâtiment dédié à l'ALSH, ainsi que des dépenses et recettes relatives au reboisement, qui n'ont pas d'impact direct sur cette section.

PROPOSITIONS POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 instituant dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou un adjoint délégué, pour une durée égale à celle du mandat du Conseil Municipal, le récent renouvellement de celui-ci implique la constitution d'une nouvelle CCID, composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés par le directeur des services fiscaux, sur les propositions faites par le Conseil Municipal, en nombre double.

Sachant que les membres de cette commission doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Etre âgés de 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civiques,
- Etre inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune

et qu'un commissaire, parmi les 6 désignés, doit être domicilié en dehors de la Commune,

le Conseil Municipal,

par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

dresse la liste suivante, comportant 12 propositions de commissaires titulaires et 12 propositions de commissaires suppléants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. BOUHELIER Michel	M. DEMUTH Robert
Mme DUBREUIL Daniela	M. BUISSON Jacques
M. TASSETTI Frédéric	M. EMILE Guy
M. TERRIER Pierre	Mme BLEYER Marie
Mme MOINAT Anne	M. LOPES Dominique
Mme FRANCOIS Ginette	M. NOEL Gabriel
M. REMY Bernard	M. BELIN Jean
M. MERCIER Martial	M. FAVE Denis
M. MEISTER Stéphane	M. BUISSON Emile
Mme SIMON-CHOPARD Laurence	Mme VIELLARD Elisabeth
M. BELLO Pascal	M. BURGET Christian
M. PRENAT Cédric	Mme VAUTRIN Christine

DIVERS

Néant.

Vu par Nous, Raphaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Mézéré, pour être affiché le 25 Avril 2014 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Mézéré, le 25 Avril 2014

Le Maire,

Rafaël RODRIGUEZ.